



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
24 FÉVRIER 2025**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 24 février 2025 à 10 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente
Mme Anna Guarnieri, membre
M. Éric Ladouceur, membre

Était également présente :

Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière

**RÉSOLUTION NO : E2025-02-11
(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : E2025-02-12
(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 31 janvier 2025;
4. Dépôt :
 - Liste des contrats de plus de 2 000 \$ et moins de 25 000 \$ avec un même fournisseur et totalisant plus de 25 000 \$ pour l'année 2024;
5. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
6. Approbation de la facturation d'une quote-part spéciale à la Ville de Mascouche pour la somme de 4 057 915 \$;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

7. Affaires nouvelles;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-02-13
(Approbation des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 31 janvier 2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 31 janvier 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-02-14
(Dépôt)

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche prenne connaissance du dépôt suivant :

- Liste des contrats de plus de 2 000 \$ et moins de 25 000 \$ avec un même fournisseur et totalisant plus de 25 000 \$ pour l'année 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-02-15
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis pour le mois de décembre 2024 au montant de 961 291,26 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la liste des paiements émis pour le mois de janvier 2025 et celle des salaires payés aux montants respectifs de 818 118,66 \$ et 1 489,40 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 838 132,22 \$ et 9 280,78 \$ préparées le 17 février 2025 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

RÉSOLUTION NO : E2025-02-16

**(Approbation de la facturation d'une quote-part spéciale à la Ville de Mascouche
pour la somme de 4 057 915 \$)**

ATTENDU la résolution E49-06-2021 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) procédait à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 123 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 7 477 500 \$;

ATTENDU le règlement 123-1 modifiant le règlement 123 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 682 500 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche désire procéder à un paiement comptant pour le remboursement d'une portion du règlement 123-1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise la facturation d'une quote-part spéciale pour l'année 2024 au montant de 4 057 915 \$ à la Ville de Mascouche en guise de paiement comptant à appliquer au règlement 123-1 pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-02-17

(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière